

Assemblée Générale Ordinaire

Coopérative Vents du Sud

30 juin 2020

A partir de 20h, en mode virtuel (Zoom¹)

L'assemblée générale est présentée par SVH, TV et OP, administrateurs de VdS.

1. **GENERIQUE** : diffusion de la vidéo de « Zenobe Gramme ».

2. **ACCUEIL**

SVH souhaite la bienvenue

3. **DESIGNATION DES SCRUTATEURS ET SECRETAIRES**

OP annonce que GE et JP qui sont respectivement « projectionniste » et « animateur zoom » sont désignés scrutateurs.

Annonce que PV et GH sont désignés secrétaires. Ils pourront s'aider de l'enregistrement de la réunion Zoom pour ce faire.

4. **APPROBATION CR DE AGEX du 26/9/2019**

Le projet de compte rendu a été distribué avec les documents de l'AG. SVH remercie les secrétaires (TV et PW) pour l'avoir rédigé.

Nous n'avons reçu aucune question/remarque à ce sujet. Nous proposons donc l'approbation du compte-rendu sans modification.

5. **RAPPORT ACTIVITE 2019**

Un rapport écrit détaillé a été réalisé cette année par le CA aidé par un observateur. Ce rapport a été transmis par newsletter fin avril et fait également partie de la documentation disponible pour la présente AG. OP évoque

- La bonne activité de Vents d'Autelbas avec une production en hausse constante
- Le bon développement de Cociter qui a atteint quasiment 5000 clients et conserve sa première place dans le classement Greenpeace des meilleurs fournisseurs d'électricité verte
- Les projets en cours à Nantimont (permis déposé) à Fauvillers (pacte des partenaires en négociation) et projets hydrauliques sur la Sambre et l'Ourthe
- La sensibilisation aux énergies renouvelables faite dans les écoles et à travers de nombreuses visites
- L'enquête sur l'impact social de VdS menée en 2019
- Les comptes (sur lesquels nous reviendrons plus tard)
- Tout cela est possible grâce à l'implication des bénévoles comme administrateur, observateur, vérificateur aux comptes, GT exploitation, GT projets, GT Code des sociétés, GT pédagogie ..., ce qui représente presque 25 personnes. Cela peut paraître beaucoup, mais vu que nous sommes un peu moins de 700 coopérateurs, ça ne représente que 3% des coopérateurs et on devrait pouvoir atteindre entre 5 et 10% de coopérateurs actifs pour une

1 En raison de la crise du Covid 19, les règles d'organisation des Assemblées générales ont été assouplies et la Coopérative a préféré organiser une réunion et des votes en mode « virtuel ». Un rapport d'activité détaillé a aussi été élaboré pour permettre à tous de prendre connaissance des faits saillants de l'année 2019. La réunion a compté une participation réduite à 21 personnes en moyenne mais environ 250 personnes ont voté.

coopérative vraiment engagée.

On passe ensuite aux questions reçues des coopérateurs : c'est SVH qui les pose, et OP ou TV répondent.

Question 1

En cette année 2020 de confinement et de prix de l'énergie au plus bas, comment se porte VdA ? (Affichage de la production_202005.pdf)

TV répond : La situation est contrastée pour VdA en 2020 : d'un côté le confinement a fait chuter le prix de vente de l'électricité de 40€/Mwh en moyenne en 2019 à 33, puis 25 puis 18€ voire à certains moments 2€ entre janvier et mai 2020. Si on y additionne le prix des certificats verts qui reste lui constant (heureusement), cela a fait baisser la vente du Mwh de 20% en moyenne. Actuellement, avec le déconfinement ce chiffre remonte doucement.

En revanche, en ce qui concerne la production, l'augmentation pour les 6 premiers mois de l'année est de l'ordre de 25% en plus qu'en 2019 qui était pourtant une des meilleures années depuis 2015. Au global, on peut donc considérer que la situation est plutôt positive et nous n'avons pas d'inquiétude sur l'activité de VdA.

Question 2

Avec une production de plus de 3.700 MWh/an et un prix de +/- 105 € le MWh (CV et vente) en 2019, VdA a rentré près de 390.000€; alors qu'en parallèle, les dettes et la charge financière baissent de 203.000€, le bénéfice annoncé n'est que de 34.000€. Qu'en est-il des 154.000€ restant ?

OP répond : Il y a quelques ajustements à faire dans les chiffres cités par ce coopérateur dans cette question. Voilà les comptes d'exploitation de VdA pour l'année 2019 tels qu'ils ont été examinés par les vérificateurs aux comptes et validés par l'AG de VdA (c'est à dire les représentants des 3 coopératives associées). (Affichage du compte de résultat VdA de 2019).

Le chiffre d'affaires est de 392.592€.

Les charges d'exploitation sont de 38.452€ (frais) + 228.559€ (amortissements) + 14.712€ (taxes principalement communale que nous payons maintenant)

Ceci donne un bénéfice d'exploitation de 110.867€ qui apparaît ici.

Les produits financiers sont de 56.769€ (amortissement des subsides) et les charges financières de 73.643€ (remboursement d'emprunts)

Au total le bénéfice de l'exercice (exploitation + financier) représente 93.993€ (110+57-74). C'est ce montant qui est repris dans le rapport annuel (point 5.1 page 11)

Sur base de ce bénéfice, nous devons présenter à la banque Triodos les différents ratios de solvabilité (c'est à dire ratios qui montrent qu'on pourra payer les prochaines échéances). Si le ratio est bon (ce qui est le cas de VdA) la banque autorise un dividende qui est égal à « *cash flow disponible (légèrement supérieur au bénéfice = 95.000€) - intérêts et capital des prêts subordonnés payés dans l'année (60.000€)* ». Donc en 2020 VdA peut payer un dividende de 95.000 - 60.000 = 35.000€ .

Ce dividende est partagé entre tous les partenaires donc

12% pour Lucéole = 4.000€

12% pour Ferréole = 4.000€

76% pour VdS = 27.000€

Nous serons encore soumis à l'accord de la banque pour définir le dividende jusque début 2027 (fin du prêt). Il s'agit d'une contrainte qui limite la capacité de VdA de verser un dividende, mais néanmoins raisonnable pour conserver la capacité de faire face à nos échéances.

Question 3

Comme il apparaît dans la question soumise au vote pour le dividende, le versement d'un dividende de 2% semble problématique cette année alors qu'aux débuts de la coopérative on parlait de dividendes qui pouvaient aller jusque 6% du capital investi,

tout en finançant des projets à vocation sociale. Comment expliquer cela ?

Réponse par TV: Le plafond de 6% est un plafond légal pour une coopérative agréée : VdS peut distribuer **AU MAXIMUM** 6% par an. Encore faut-il que son activité lui permette de faire un bénéfice de cette ampleur (à ce jour, 6% du capital représente 48.000€).

Comme expliqué dans le rapport annuel, les dividendes versés les années précédentes étaient en partie dus aux bénéfices d'exploitation que VdS faisait grâce à l'activité du Groupe Exploitation qui intervient sur les éoliennes de tout le parc de Hondelange. En 2018, l'AG a décidé qu'il fallait que cette prestation soit en partie au moins assumée par des professionnels pour ne plus uniquement reposer sur des bénévoles. Ceci a été fait en faisant appel à un bureau technique qui coordonne désormais cette activité ce qui diminue bien sûr nos bénéfices d'autant.

Par ailleurs le retour sur investissement est variable en fonction du développement des projets dans lesquels nous investissons. Lorsque nous investissons sous forme de prêt subordonné, les intérêts nous sont payés chaque année et rapportent entre 3 et 5% bruts dès la première année, ce qui n'est pas mal vu les taux actuels, mais est inférieur au taux « plafond » de 6%.

Les investissements en capital, comme dans l'éolienne de VdA, demandent plus de temps pour offrir un retour sur investissement, mais ce retour est plus important.

Ainsi dans VdA, le premier dividende a été versé en 2019 (soit après 4 ans) et était de 3300€. Pour l'année 2019, il sera de 27.000€, montant qui devrait augmenter encore légèrement les années suivantes. Au total en 2020, le projet VdA dans lequel VdS a investi 550.000€ rapportera 18.000€ d'intérêt (prêts subordonnés) et 27.000€ de dividende, soit 45.000€ ou 8% du capital investi. Mais dans le même temps, d'autres projets comme l'hydroélectricité Sambre et Ourthe pour lesquels on a investi en 2018 et 2019 ne rapporteront des dividendes qu'à partir de 2023 ou 2024.

En conclusion, on pourrait résumer en disant que les bénéfices annuels de VdS dépendent :

- De l'implication des bénévoles pour « donner de la valeur » à notre coopérative.
- Du stade de développement des différents projets dans lesquels nous investissons : pour VdA, on rentrera progressivement à partir de 2020 dans les « bonnes années », et le « pic » de rentabilité se situera entre 2027 (fin du prêt) et 2030 (fin des CV) ; pour l'hydroélectricité, le début du retour sur dividende est prévu dans 3 ou 4 ans.

Il est à noter que jusqu'à aujourd'hui, les projets à vocation sociale sont peu développés. Des tentatives ont été faites les dernières années avec le projet Ecureuil (prêt à taux nul pour permettre à une entreprise sociale de placer des panneaux photovoltaïques) ou le projet Philanthrope (subside pour développer des économies d'énergie) mais ces projets n'ont pas abouti et **il serait bien que des coopérateurs.trice.s bénévoles s'engagent à les relancer (nouvel appel aux coopératrices et coopérateurs)**. Les projets ne viennent pas tous seuls, et ils se réalisent encore moins sans une implication personnelle de suffisamment de membres.

Question 4

Lors de l'AG de mai 2018, il a été décidé de faire appel à un employé/prestataire rémunéré pour assurer la coordination des interventions d'exploitation de notre éolienne et des autres éoliennes de Hondelange pour lesquelles le groupe « exploitation » assure des prestations. Où en est cette approche ?

(Affichage d'une image du groupe exploitation)

OP répond : Comme évoqué lors de l'AG 2019, le CA s'est mis en contact avec un bureau d'études local (Builtec) pour assurer cette coordination. Après une phase test de 6 mois (mai à novembre 2019) qui a été concluante, il a été décidé de passer un contrat d'un an renouvelable avec ce bureau d'études. Sa mission est d'être en contact avec tous les intervenants externes (exploitants des autres éoliennes, organismes de contrôle, constructeur) et de coordonner les coopérateurs-bénévoles qui doivent intervenir selon besoins des intervenants externes. Cette prestation se déroule bien. Elle a évidemment un coût qui diminue d'autant les revenus de la coopérative mais elle

permet de développer de façon fiable le groupe exploitation qui pourra peut-être un jour s'élargir pour prendre en charge les éoliennes de Nantimont ou de Fauvillers dans lesquels Vents du Sud est également impliqué.

Dans ce contexte, le CA de VdS sur suggestion d'un observateur a examiné plus en détail depuis novembre 2019 la question du « statut » du coopérateur bénévole, des risques encourus, de la responsabilité et des assurances qui peuvent couvrir tant le bénévole que la coopérative. Il s'agit évidemment d'un vaste problème qu'il n'est pas simple de circonscrire.

Pour ce qui concerne le groupe « exploitation » en particulier, un plan particulier de sécurité-santé (PPSS) avait déjà été établi dès 2015 par le CA, qui répertorie les risques liés à l'intervention sur les éoliennes et les moyens mis en œuvre pour les minimiser. Sur cette base des formations spécifiques ont été mises en place (« travail en hauteur » pour monter dans l'éolienne, « BA4/BA5 » pour intervention dans la cabine haute-tension).

Une analyse des assurances existantes a aussi été menée au début 2020. Toutefois, constatant que même pour notre courtier d'assurance la recherche d'une bonne couverture était complexe, le CA a, début mai, sollicité une analyse juridique auprès d'un avocat lui-même coopérateur de VdS. Des éléments de réponse viennent de nous parvenir et vont être analysés. Il est vraisemblable que cette approche débouchera sur la mise en place d'un accord formel entre la coopérative et le coopérateur bénévole, à l'instar de ce qui se fait dans les asbl, pour permettre à chacun d'intervenir dans les meilleures conditions. Travail complexe et de longue haleine.

Question 5

En 2014 pour construire l'éolienne, nous avons dû contracter des prêts. Entretemps les taux bancaires ont beaucoup baissé. Paie-t-on toujours des taux d'intérêt de 2014 ou bien peut-on réduire les taux d'intérêts tenant compte de la situation actuelle ?

(Affichage de l'évolution de la dette VdA)

TV répond : La dette (en capital) de VdA est représentée sur le graphique qui apparaît à l'écran. Effectivement outre les prêts octroyés par VdS et ses partenaires, VdA a contracté en 2014 deux prêts

- un prêt bancaire à du 3,45%
- un prêt subordonné à du 4,66%

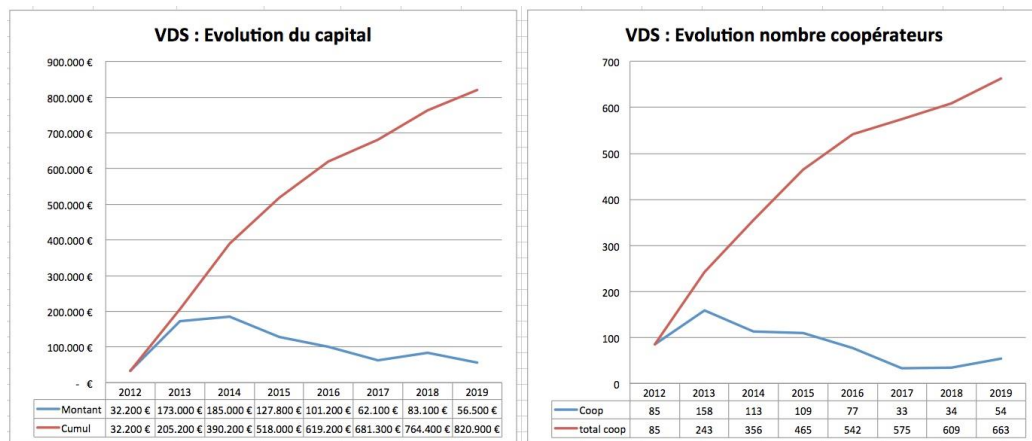
pour un montant total de 2,4Mio € environ.

En 2018, grâce à l'apport complémentaire de Ferréole et Lucéole, nous avons remboursé anticipativement 250.000€ du prêt subordonné (celui avec le taux le plus élevé).

En 2019 nous avons tenté une renégociation avec la banque Triodos qui n'a pas abouti, mais début 2020, le solde des 2 prêts qui représente encore 1,3 Mio d'euros environ a été renégocié avec succès à un taux de 2%. Le gain pour VdA (et donc pour VdS) sera de plusieurs dizaines de milliers d'euros pour les 6,5 années de prêt restant dus.

Question 6

Quelle est l'évolution du nombre de coopérateurs et du nombre de parts sur les dernières années ? Est-ce suffisant pour répondre à tous nos projets ?



Réponse de OP: Voici un graphique de l'évolution ces dernières années. On voit que la courbe s'aplatit de plus en plus, ce qui signifie qu'il y a de moins en moins de nouveaux coopérateurs et nouvelles prises de part. En outre, il est à noter qu'au premier trimestre 2020, plusieurs coopérateurs présents depuis déjà plusieurs années ont demandé de revendre leurs parts pour un montant total de plus de 10.000eur. Or les projets en préparation (Nantimont, Fauvillers, ...) demanderont des fonds et l'adhésion de nouveaux coopérateurs qui pourront être clients de Cociter, ce qui renforcera notre mouvement. C'est pourquoi le CA a envisagé dans le projet de budget de prévoir certaines sommes pour communiquer davantage à la fois aux coopérateurs, mais aussi vers l'extérieur. Tout le monde est invité dans ce cadre à parler de Vents du Sud autour de lui, à partager son expérience, à s'investir dans la coopérative. Dans ces périodes incertaines de crise sanitaire, il est important de développer notre modèle qui constitue une vraie alternative à la façon de produire et consommer l'énergie. Si nous voulons développer nos projets, il nous faut plus de coopérateurs.

Occasion de refaire parler de notre activité, notamment au niveau de la commune.

Question 7

Lors de l'AG 2019, un budget « micro-sponsoring » de 1000€ avait été voté, avec pour objectif de soutenir tous types d'activités sociales en relation ou non avec l'énergie, dans la région d'Arlon. Qu'est-ce que le CA a fait de ce budget ?

Réponse de TV : Trois associations ont sollicité ce « micro-sponsoring »

- le Patro de Stockem pour le soutien à la journée d'anniversaire de ses 60ans en septembre 2019 (50 euros)
- l'association des parents de l'INDA pour un soutien à sa soirée « Jeunes Talents » en mars 2020 (25 euros reportés en 2021)
- l'association « Femmes en milieu rural » pour le soutien à la mise sur pied d'une pièce de théâtre sur « la charge mentale des femmes et la transition écologique et sociale » (100 euros en 2020).

Un budget de même type est envisagé en 2020, appel est fait à tous les coopérateurs pour répercuter auprès des associations qui leurs sont chères l'aide possible de VdS pour certaines occasions à but social (max 100€ par événement et 1000€ sur l'année). Le CA examinera toutes les demandes et y répondra en fonction de leur pertinence.

On a de la marge et c'est encore une occasion de nous faire connaître.

Question 8

Dans le rapport, on voit à plusieurs endroits le symbole « € » précédé de la lettre « k ». De quoi s'agit-il ?

Réponse OP: C'est une abréviation pour « milliers d'euros » (kilo euros). L'occasion de se rappeler que nous utilisons parfois un jargon pas suffisamment accessible.

Question 9

J'ai investi dans les coopératives associées à Cociter afin produire au moins la quantité

d'électricité que je consomme annuellement. Je suis client de Cociter. Pourquoi ma facture Cociter n'est-elle pas visiblement plus avantageuse que celle des autres distributeurs ? Si je branche des panneaux PV sur un boiler électrique, une fois l'investissement payé, le chauffage de l'eau « ne me coûte plus rien » pourquoi VDS-VDA-Cociter ne me procurent pas un avantage semblable ?

Question de circuit court aussi.

Réponse de TV: Dans le cas des panneaux PV qui alimentent en direct un boiler, il s'agit d'autoconsommation: donc on chauffe l'eau au prix de revient de l'installation photovoltaïque, mais quand il n'y a pas de soleil, le chauffe-eau est à l'arrêt (donc je n'ai pas d'eau chaude) et quand il y a beaucoup de soleil, le chauffe-eau fonctionnera même si toute l'eau est déjà chaude. Le prix qu'on paie est le prix de production seul, mais le service n'est pas complet puisque à certains moments je n'ai pas d'eau chaude, et à d'autres je paie pour chauffer de l'eau inutilement puisque j'en ai déjà assez.

Pour de l'électricité qui transite par le réseau électrique, il en est différemment. Une partie du prix vient évidemment du coût de production, comme pour les panneaux photovoltaïques. Mais il y a deux autres coûts: le coût du transport entre le producteur et le consommateur et le prix d'équilibrage. Le prix de transport, c'est ce qu'on paie pour le réseau de transport Elia/Ores. C'est le même pour tout le monde quel que soit le fournisseur et il représente environ la moitié de la facture d'électricité. Ensuite, quand je me raccorde au réseau, je fais fonctionner mon chauffe-eau quand je veux, en fonction de mes besoins strictement. Dès lors, il faut que le fournisseur d'électricité effectue en permanence un "équilibrage", c'est à dire qu'il doit s'assurer que à tout moment, l'électricité qu'il injecte dans le réseau correspond exactement à l'électricité consommée par ses clients. Cet équilibrage a un coût qui s'ajoute au prix de production et de transport de l'électricité.

Ceci explique pourquoi le prix qu'on paie à Cociter pour un Kwh sera toujours plus élevé que le prix du kwh qui vient de mes panneaux photovoltaïques: parce qu'on utilise le réseau, et parce qu'on paie l'équilibrage qui me permet d'utiliser l'électricité exactement quand j'en ai besoin.

Ceci a poussé Cociter à mettre en place et étudier les courbes de production d'électricité de ses fournisseurs (Vents d'Autelbas, Ochain énergie, ...) avec les courbes de consommation des coopérateurs-clients. En augmentant le nombre de ses clients (pour atteindre un effet d'échelle) et en ajustant au mieux la production à la consommation, le coût de l'équilibrage (et donc du kwh payé) pourra diminuer et dans le cas idéal (production et consommation parfaitement équilibré) ne représenter plus que le coût de production et de transport. Ces questions sont à l'étude et devraient permettre de réduire progressivement le coût du kWh Cociter.

Question 10

Une autre question liée alors: Combien y a-t-il chez VDS de coopérateurs qui seraient prêts à adapter leur consommation pour consommer instantanément l'électricité produite par notre éolienne ? S'ils faisaient cela, leur électricité serait quasiment « offerte » au coût de production minimum puisqu'il n'y aurait plus besoin d'équilibrage, les coûts de réseau restant incompressibles. Pour ce faire, il faudrait accepter de charger sa voiture électrique ou chauffer son eau chaude uniquement quand l'éolienne tourne. Si on savait que de nombreux coopérateurs sont prêts à s'adapter ainsi, on pourrait permettre de mesurer l'intérêt d'inviter Cociter à proposer un produit adapté à la satisfaction des besoins des coopérateurs...Mais aussi de sensibiliser à notre nécessaire différenciation avec ENGIE ou les autres producteurs-distributeurs non coopératifs.

Réponse de OP: C'est ce que dans une certaine mesure la vidéo "Merci Zenobe" qui a servi d'introduction à l'AG propose: soit on ne se pose pas de question sur quand et comment on veut disposer d'électricité et on risque de payer une facture très chère pour garantir ce niveau "d'insouciance", soit on accepte certaines "contraintes" de consommation, et la facture d'électricité pourra très sensiblement diminuer. Le tarif bihoraire a été mis en place à l'époque du nucléaire et fonctionne un peu de la même façon (en favorisant la consommation pendant la nuit, lorsque la production est

excédentaire).

Questions 11 (sur le chat)

Si on investit dans des PV, la facture électricité est diminuée, pas quand on investit dans VdS. Pourquoi?

OP répond que, dans la situation actuelle, le propriétaire de panneaux PV profite du réseau sans le payer : quand il a trop d'électricité il l'envoie sur le réseau et quand il en a trop peu, il en reprend sur le réseau, sans rien payer comme équilibrage ni transport puisqu'il ne paie que la différence entre ce qu'il injecte et ce qu'il récupère – compteur qui tourne dans les deux sens). Avec le tarif « prosumer » qui va prochainement être imposé, cet avantage va être réduit. Pour les investissements dans VdS, la coopérative pourrait choisir soit d'encaisser les dividendes, soit de diminuer le prix de l'électricité. C'est un choix que l'assemblée générale fait.

D'un point de vue global, il convient de signaler que le capital investi dans des PV produit moins que le capital investi dans le grand éolien (1€ investi dans l'éolien produit plus de Kwh que 1€ dans le PV).

Idée de lancer une nouvelle campagne de recrutement "autour de nous". C'est à penser et le CA est ouvert à toutes suggestions.

6. COMMENTAIRE PAR LES OBSERVATEURS

SVH annonce à ce moment qu'une observatrice qui a été tirée au sort l'année dernière et a suivi le travail du CA va prendre la parole pour faire part de son expérience.

EM prend la parole et partage son expérience.

EM a participé plus ou moins à toutes les réunions, parfois il faut s'accrocher pour comprendre et suivre mais le CA reste très ouvert. Cela lui a donné le goût et volonté de mettre les mains dans le cambouis et elle a décidé de se présenter comme administratrice. Elle participe aussi à Bastogne en transition. Le CA se réjouit de l'avoir accueillie et donné le goût de s'investir.

7. COMPTES ET BILAN 2019

(Affichage du bilan 2019 (projet bilan AGO) au fur et à mesure que TV parle)

TV présente le bilan en trois parties : actif, passif, compte de résultat

Commentaires sur l'actif par rapport à 2018 :

- Immobilisations corporelles en cours (10.031 eur) : correspond aux dépenses en cours pour le permis de Nantimont. Si ce permis est obtenu, ces dépenses seront considérées comme des investissements ; sinon il faudra les imputer sur les frais de fonctionnement
- Immobilisations financières : augmentent de 50.000€ environ, ce qui correspond aux sommes engagées en 2019 dans le projet HOSe. Le solde (550.000 €) est principalement investi dans VdA
- Créances quasi inchangées et valeurs disponibles à peine réduites malgré les investissements réalisés, ce qui met en évidence qu'on a encore des liquidités pour investir (plutôt que de laisser ces 165.000€ dormir sur un compte)

Commentaires sur le passif

- Les capitaux propres augmentent de 55.000€ : c'est l'apport des (nouveaux) coopérateurs et coopératrices en 2019
- Réserve : dans le projet, elle est inchangée. Selon la décision de l'AG aujourd'hui, si on ne verse pas de dividende, la réserve va augmenter du bénéfice (8.497€). Si on verse le dividende de 2% de 820.400 = 16.408€, alors la réserve diminuera de $16.408 - 8.497 = 8.000€$ environ)
- Les dettes en diminution correspondent à des montants dûs mais non payés au 31 décembre.

Commentaire sur le compte résultat

- Le chiffre d'affaire a baissé fortement (-6.000€) car les prestations pour les autres propriétaires du parc baissent. Ceci est lié au rachat de Eolienne de Lorraine par Sofilux qui a préféré s'associer avec Eneco pour la gestion des deux éoliennes alors qu'auparavant VdS faisait toutes les interventions pour EdL.

- Les charges augmentent (+13.000€) principalement du fait de la prise en charge d'un coordinateur d'exploitation (Builtec = 6.000€), de l'accord pris fin 2018 sur la participation aux frais de Cociter (5.500€), et des frais de comptable augmentés mais qui ont permis de récupérer plus de 6000 € d'impôts payés en trop dans les années précédentes.
- Au total la perte d'exploitation augmente de 20.000€ environ (22.300 – 2.600)
- Le bilan financier en revanche s'améliore avec des paiements d'intérêts par VdA et HOSe, ainsi que 2.000€ de subsides (Province de Lux et Godefroid - merci à ceux qui ont œuvré pour que VdS obtienne ce prix!)
- Au final, avant impôt, le bénéfice passe de 15.000 à 2.000€, mais une récupération de 6.172€ d'impôts permet de finaliser le bénéfice de l'année à 8.500€ environ au lieu de 14.500€ en 2018.

En conclusion : le développement de la coopérative en termes de frais (coordinateur exploitation, prospection pour nouveaux projets, support Cociter) est un peu plus rapide que le retour en bénéfices financiers de nos investissements (VdA et HOSe). Ceci explique une réduction du bénéfice de l'année, mais comme on le verra dans le projet de budget pour 2020, cette situation est passagère.

8. AVIS DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

SVH remercie les vérificateurs pour leur travail de suivi et contrôle des comptes et annonce l'intervention de Pierre Louis Blérot, représentant les vérificateurs aux comptes.

Pierre-Louis signale que les vérificateurs se sont réunis à plusieurs reprises pour voir les comptes de VdA et VdS. Voir les deux comptes en parallèle est intéressant parce qu'il y a des liens.

Les documents observés et demandés sont conformes aux comptes tels que présentés. Les administrateurs ont donné les réponses à toutes les questions qui ont pu être posées et les vérificatrices-eurs proposent à l'AG de valider les comptes 2019.

9. APPROBATION DES COMPTES 2019 ET DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS

SVH rappelle que le vote est encore ouvert - 21 personnes participent à l'AG et vous pouvez encore voter ! - et que ceux qui n'ont pas voté peuvent le faire maintenant ou juste après les présentations du budget 2020 qui va suivre. Il annonce ensuite le point suivant (projet budget 2020) et donne la parole à OP

10. PROJET BUDGET 2020

(Affichage du projet de budget)

OP fait remarquer que le projet de budget est généralement l'occasion pour l'AG d'avoir un débat sur l'orientation, les priorités à fixer par l'AG. Ce débat est difficile dans une AG virtuelle. Le CA a donc lui-même longuement débattu un projet de budget que OP explique en détail en le comparant avec 2019.

Pour répondre à des questions posées par des coopérateurs, il signale d'abord qu'il faut lire ce projet en séparant la partie haute (qui représente plutôt le compte de résultats de 2020) et la partie basse (qui correspond aux investissements, c'est à dire les immobilisations corporelles destinées à générer des bénéfices à terme)

- Bilan d'exploitation : négatif comme en 2019 mais avec des frais comptables réduits, Cociter réduit, ce qui dégage quelques milliers d'euros pour communication vers nouveaux coopérateurs notamment
- Subsides et dons : même budget qu'en 2019 – réserve pour actions sociales (micro-sponsoring et autres actions à définir)
- Bilan financier : montant doublé (passe de 21.000 à 46.000€ car dividendes VdA deviennent significatifs) - ce dernier chiffre est garanti puisque le dividende de VdA pour 2020 a déjà été versé suite à l'AG de VdA de début 2020 et les taux d'intérêt sont connus.
- Au total, bénéfice prévu de plus de 22.000€ avant impôt
- Investissements de l'ordre de 183.000€ : permet de 'placer' l'argent disponible

dans des projets déjà acceptés par l'AG (Hydro, Fauvillers) et dans des prospections pour projets futurs (Appels d'offres) qui seront soumis à l'AG lorsqu'ils se concrétiseront. Dans ce montant, le CA a saisi une opportunité d'investir 40.000€ en plein confinement dans le projet Hydro. Faute de pouvoir à ce moment-là organiser une AG extraordinaire pour valider cet investissement, le CA propose à l'AG de se prononcer par l'approbation du présent budget. Si le budget est refusé par l'AG le CA se désengagera de cet investissement mais OP rappelle qu'il rapporte du 5%.

11. AFFECTATION DES RESULTATS

Comme expliqué dans le rapport annuel, OP rappelle les arguments pour dividende 0% ou 2% qui sont repris dans le bulletin de vote :

- Pour ce qui concerne l'**option de distribution de 2% dividende**, les tests de liquidité et de solvabilité qui s'imposent avant toute distribution de dividende montrent que, malgré le bénéfice réduit, il est **comptablement et légalement possible de verser un dividende de 2%** en utilisant le bénéfice de l'année et une partie des réserves disponibles. Ce choix de dividende permettrait de **maintenir la rémunération du capital** des coopérateurs au même niveau que l'année précédente et de **confirmer la confiance dans la bonne santé financière** de notre coopérative, sachant que les bénéfices en 2020 seront à nouveau en augmentation (voir le projet de budget). C'est aussi un signal pour de nouveaux coopérateurs potentiels qui veulent nous rejoindre.
- A l'appui de l'**option de mise en réserve** du bénéfice, signalons que, considérant le bénéfice de l'exercice de 8.497€, dont 6.172€ proviennent d'un remboursement exceptionnel d'impôt, **le comptable recommande de ne pas verser de dividende** cette année. Un autre argument est évidemment **la prudence vis à vis des nombreux projets et développements en cours** qui demanderont des moyens de la part de la coopérative. Enfin, ne pas verser de dividende pourrait constituer pour les coopérateurs un **appel à davantage s'investir dans la coopérative** car c'est aussi ce travail bénévole qui crée de la valeur (et pas seulement de la valeur économique).

Rappel en ce qui concerne le vote: une décision est adoptée si elle est votée à majorité par les Coopérateurs ordinaires (B+C) et garants (A). Le dividende de 2% sera donc versé si les deux collèges l'approuvent uniquement.

12. NOMINATIONS

(Affichage des candidat·es commissaires aux comptes)

TV remercie NO qui a participé comme vérificateur aux comptes en 2019 mais ne souhaite pas se représenter. Il lit le message que Ninette adresse à l'Assemblée générale suite à son expérience d'une année : *Lors de l'AG de 2019, un peu surprise moi-même par ma décision, j'ai accepté d'être une des 4 commissaires aux comptes et je ne l'ai pas regretté, bien au contraire, l'expérience a été très intéressante pour moi. Comme annoncé, réunions peu nombreuses toutefois efficaces, bien structurées, dans une ambiance d'écoute de chacun. Des réponses aux questions (et j'en ai posées beaucoup, tout était neuf pour moi!). Une ambiance de recherche commune et multiple pour comprendre et vérifier dans un esprit de franche collaboration. Cette implication m'a permis de percevoir plus concrètement le fonctionnement de "Vents du Sud" et ses dimensions citoyenne et humaine.*

Le confinement ne fut pas un obstacle puisque nous avons pu nous réunir virtuellement par vidéoconférence: les dossiers nous étaient envoyés au préalable pour en prendre connaissance, préparer nos questions. Nous les avons parcourus systématiquement lors de la réunion grâce à l'écran partagé. Expérience enrichissante que mon rythme de vie ne me permet pas de poursuivre. JL

TV annonce les 3 candidats : NP, MP et PLB et renvoie à la présentation écrite liée aux documents de l'AG (visible à l'écran).

(Affichage des candidats observateur·trices)

TV remercie JCF qui a terminé son 2^e mandat d'administrateur et ne souhaite pas se représenter comme administrateur mais propose de rester un « observateur actif » à l'instar de GE et GH. Il ajoute que suite à la newsletter de début juin de Vents du Sud, 2 nouveaux coopérateurs se proposent comme observateur : AM et JS qui sont succinctement présentés dans les documents de l'AG (visible à l'écran).

(Affichage des candidat·es au conseil d'administration)

TV rappelle que, selon statuts, il doit y avoir entre 5 et 9 administrateurs et que la parité homme/femme doit être recherchée. En 2019, il y avait 7 administrateurs, tous hommes (malheureusement). Deux des 7 sont en fin de mandat (qui dure 4 ans), à savoir JCF et OP. Seul OP se représente. Par ailleurs, EM qui avait été tirée au sort comme Observatrice l'an dernier se présente également comme elle a eu l'occasion d'en parler un peu plus tôt. La présentation des deux candidats est visible à l'écran. L'accueil de nouvelles sensibilités est important.

13. ANNONCE FIN DE VOTE

SVH annonce que le vote sera terminé dans 3 minutes exactement et donc que celui qui n'a pas encore voté doit le faire MAINTENANT. (on est toujours 21 en « séance zoom »!)

14. AFFICHAGE OBSERVATEURS TIRES AU SORT

(Affiche du powerpoint de tirage au sort)

OP rappelle que en plus des observateurs-candidats dont la désignation est soumise au vote, l'AG a pris l'habitude depuis déjà 4 ans de désigner des observateurs par tirage au sort. Ce tirage au sort permet

- d'être représentatif de tous les coopérateurs.trices,
- de donner la même chance à chacun d'être désigné (sans distinction de sexe, âge, intérêts...),
- au plus grand nombre de s'investir,
- ce tirage au sort est une invitation et non une obligation

Selon la charte des observateurs qui a été récemment adoptée par le CA suite à une proposition des observateurs, les personnes tirées au sort ce soir seront invitées à une première réunion d'explication avant d'être régulièrement invitées aux réunions du CA. Le tirage au sort se fait parmi TOUS les coopérateurs, sauf s'ils sont mineurs ou s'ils ont un mandat de vérificateur ou d'administrateur.

15. INTERMEDE pour permettre de finaliser les votes

SVH annonce que le vote est maintenant fermé à 21 Hr 27 et que les scrutateurs finalisent la présentation des résultats pour les afficher à l'écran. En attendant, nous allons diffuser quelques capsules vidéos réalisées par la fédération Rescoop que les coopérateurs peuvent retrouver sur le site de VdS et partager autour d'eux.

16. RESULTATS DE VOTE

SVH annonce que les votes sont dépouillés et que les résultats vont être présentés.

SVH parcourt les résultats visibles à l'écran en précisant que selon nos statuts, une décision est acceptée si à la fois le collège des garants (A) et le collège des non-garants (collège B+C) lui ont donné une majorité absolue de OUI (compte non tenu des abstentions :

	COLLEGE A		ABS %	COLLEGE B+C			RESULTATS
	OUI %	NON %		OUI %	NON %	ABS %	
VOTE 1 : approbation CR AGE 26/09/2019	100,00			88,60		11,40	oui
VOTE 2a : approbation comptes 2019	100,00			93,70	0,50	5,90	oui
VOTE 2b : décharge administrateurs	94,70		5,30	91,20	2,00	6,80	oui
VOTE 3 : budget 2020	94,70		5,30	86,10	3,50	10,40	oui

VOTE 4 : dividende 2%	47,40	47,40	5,30	42,60	53,50	4,00	non
VOTE 5 : vérificateurs aux comptes							
NP	84,21		15,79	81,68		18,32	oui
MP	89,74		10,53	76,24	1,98	21,78	oui
PLB	94,74		5,26	86,14	0,50	13,37	oui
VOTE 6 : Observateurs							
AM	84,21		15,79	79,10	1,00	19,90	oui
GE	94,75		5,26	81,09	1,99	16,92	oui
GH	100,00			81,59	2,49	15,92	oui
JCF	89,47		10,53	79,10	0,50	20,40	oui
JC	78,95		21,05	79,10	0,50	20,40	oui
VOTE 7 : administrateurs							
EM	94,74		5,26	84,58		15,42	oui
OP	84,21		15,79	80,10	1,99	17,91	oui
Nombre de votants du collège A	19						
Nombre de votants du collège B+C	211						
TOTAL =	230						

- 230 votants, nettement plus que d'habitude.
- Le dividende de 2% n'est pas accepté puisque la proposition n'a reçu une majorité absolue ni chez les A, ni chez les B+C. Au total dans le collège A, 9 coopérateurs sur 19 seulement ont approuvé le versement de dividende et dans le collège B+C, 90 sur 211 seulement l'ont approuvé. Il n'y aura donc pas de versement de dividende cette année.
- Toutes les autres propositions soumises au vote sont acceptées par les deux collèges et dès lors approuvées, y compris toutes les nominations.

17. FIN DE L'AGO

SVH annonce que l'AGO est ainsi terminée. Il remercie tout le monde pour sa participation. La situation de crise sanitaire nous a imposé des conditions particulières pour cette AG. Pour cette raison, le CA prévoit de faire à l'automne prochain une réunion en « présentiel » avec tous les coopérateurs pour permettre les échanges que l'AG virtuelle n'aura pas permis. On vous donne rendez-vous dans quelques mois. Portez-vous bien. A bientôt.

SVH annonce pour finir, une petite vidéo de fin

(Affichage d'une vidéo des snuls sur les énergies renouvelables visible sur le site de VdS)